



CONSEIL GENERAL
D'ALLAMAN

Allaman, le 18 mars 2016

A tous les électeurs d'Allaman

Invitation

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à la séance d'assermentation de la nouvelle Municipalité et des membres du Conseil général, ainsi que du/de la Président/Présidente, des membres du bureau, des Commissions des finances et de gestion qui se déroulera le :

Lundi 11 avril 2016 à 18h00
à la Grande Salle

en présence de Madame Andrea Arn, Préfète. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance.

Nous vous précisons qu'une personne absente, qui n'aura pas prêté serment, n'est pas éligible à des fonctions internes du conseil.

Vous êtes également tous invités à la collation qui suivra la cérémonie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil Général

La Présidente
Anne Descuves

La Secrétaire
Sylvie Theintz



Annexe : - Ordre du Jour



SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

LEGISLATURE 2016 - 2021

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie sous la présidence de Madame la Préfète :

1. Accueil
2. Désignation d'un(une) secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs de séance
4. Assermentation des membres du Conseil
5. Assermentation des membres de la Municipalité
6. Assermentation du (de la) Syndic(que)
7. Election du Président du Conseil
8. Election de la secrétaire du Conseil

2^{ème} partie sous la présidence du nouveau Président :

9. Election du ou des vice-président(s) *selon nombre indiqué dans le Règlement du Conseil*
10. Election des scrutateurs
11. Election des scrutateurs suppléants
12. Election des membres de la Commission de gestion
13. Election des membres de la Commission des finances *si prévue par le Règlement du Conseil*
14. Election des membres de la Commission communale de recours
Eventuellement élection d'autres commissions selon le Règlement du Conseil
15. Nomination des délégués des associations intercommunales *voir types d'associations et nombre de délégués selon statuts et règlement des Associations en question*